

222C1663
FR0000060402-FS0509

30 juin 2022

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ALBIOMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2022, Norges Bank¹ (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2022, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir 1 626 207 actions ALBIOMA² représentant autant de droits de vote, soit 5,02% du capital et des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre d'actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral.

¹ La Banque Centrale de Norvège.

² Dont (i) 321 222 actions ALBIOMA détenues à titre de collatéral et (ii) 648 139 actions ALBIOMA détenues à titre de « *loyalty shares* ».

³ Sur la base d'un capital composé de 32 370 737 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.